

133^e Assemblée de l'Union Interparlementaire

– Genève, 18 octobre 2015 –

Ouverture du débat général « Des migrations plus justes, sensées et humaines : un impératif économique et moral »

Discours prononcé par Mme Cécile Kyenge Membre du Parlement européen

Messieurs les Directeur Généraux,

Mesdames et Messieurs les membres du corps diplomatique et consulaire,

Cher(ère)s collègues parlementaires,

Mesdames et Messieurs,

Cher(ère)s ami(e)s,

Tout d'abord, je voudrais remercier l'Union Interparlementaire d'avoir organisé cette conférence qui va nous permettre de mettre en commun nos expériences et nos réflexions sur les migrations et surtout de nous pencher sur «l'aspect humaine» de ce phénomène.

C'est dans cette ville, Genève, qu'en 1951 la décision fut prise de rédiger une convention internationale octroyant le statut de réfugié à toute personne « craignant avec raison d'être persécutée» dans son propre Pays. Je crois que l'heure est venue d'honorer cet engagement.

L'Europe est confrontée à des flux migratoires sans précédent dans l'histoire récente.

Or, 64 ans se sont écoulés, nous ne pouvons plus tourner le dos à ceux qui cherchent protection internationale dans notre territoire. Nous devons être solidaire et pas seulement

pour compassion : c'est aussi un devoir moral et une obligation en vertu du droit européen et international.

Nous devons être fiers de voir que notre Europe est devenue une terre d'espoir, que nos valeurs de liberté, de justice, de respect des droits de l'homme soient source de réconfort pour des milliers de femmes, d'hommes et enfants. Mais l'Europe reste aussi la destination la plus dangereuse au monde.

Le 3 octobre 2013, 366 migrants mouraient au large de l'île de Lampedusa. J'étais ministre pour le gouvernement italien à l'époque et j'ai participé aux activités des récupérations de corps. Dans les jours qui suivirent, les chefs d'État et des Gouvernements unirent leurs voix pour proclamer : « Plus jamais ça ! » Moins de deux ans plus tard, 900 personnes qui ont perdu leurs vies, cette fois-ci au large des côtes libyennes. Au-delà de ces drames qui ont secoué l'opinion publique, depuis l'an 2000, on ne dénombre pas loin de 28.000 morts aux frontières de l'Europe.

Face à cette escalade, que faisons-nous pour prévenir cette catastrophe humanitaire et quels sont les politiques que nous avons déployées au cours de ces années?

Malgré les difficultés rencontrées, beaucoup de progrès ont été accomplis ces derniers mois.

D'abord, il y a eu la prise de conscience de la dimension européenne du phénomène. Nous avons, enfin, réalisé que la question ne peut être réglée par les seuls États-nations. Ce défi est surmontable si l'on s'y attelle tous ensemble. Il est vrai que certains Pays sont confrontés à une tâche disproportionnée faute de leur position géographique. Mais il ne s'agit pas d'un «problème» italien, grecque ou allemand, mais bien d'une mission commune. La répartition de quelques centaines de milliers de réfugiés parmi 507 millions de personnes dans 28 Pays ne devrait pas poser problème. Le vrai problème, par contre, réside dans le fait que près de 60 millions de personnes sont déplacées à travers le monde - le nombre de personnes fuyant les conflits n'a jamais été aussi élevé depuis la Seconde Guerre mondiale.

Ensuite, les mesures concrètes prises par la Commission européenne à partir de l'adoption de l'Agenda européenne sur les migrations en mai dernier. Avec ce premier document d'orientation, la Commission a répondu aux sollicitations du Parlement européen que depuis la tragédie de Lampedusa a souligné la nécessité de mettre en place une **approche globale** de la gestion des flux migratoires. À travers l'adoption de mesures concrètes et immédiates, pour faire face à la crise du moment, mais aussi à travers l'élaboration des politiques internes et externes à moyen et long terme.

Il y a quelques semaines, le Parlement a adopté en un temps record et à une majorité écrasante la décision de relocaliser 120 000 personnes en besoin manifeste de protection internationale depuis la Grèce et l'Italie vers d'autres États membres de l'Union, lesquelles personnes s'ajoutent aux 40 000 autres réfugiés devant être transférés en vertu d'un programme approuvé à peine quelques jours plus tôt. Nos actions ont eu des répercussions immédiates, les « hotspots » sont déjà opérationnel en Italie et en Grèce, il y a quelques jours le mécanisme de relocalisation est entré en action lorsque les premiers réfugiés érythréens ont quitté l'Italie pour la Suède.

La semaine dernière nous avons approuvé des modifications budgétaires immédiates, de 401,3 millions d'euro nécessaires pour répondre aux décisions du Conseil informel du 23 septembre sur les migrations. Mais nous avons aussi souligné que le système du cadre budgétaire européen sur 7 ans devrait être révisé afin de permettre des mesures budgétaires à long terme.

La commission parlementaire compétente travaille maintenant sur un mécanisme contraignant et permanent de relocalisation pour l'ensemble des États membres. Ce mécanisme pourra être activé à tout moment pour aider tout État membre dont le régime d'asile subit une pression extrême à la suite d'un afflux important et disproportionné de ressortissants de pays tiers.

Beaucoup a été fait tout au long de ces derniers mois, mais soyons honnêtes, **ce ne sont que les premiers pas.**

L'Union européenne doit encore se doter d'un véritable système européen commun d'asile. A ce jour il n'existe que sur le papier bien qu'il existe depuis 15 ans. Aujourd'hui il est grand temps de réviser le règlement de Dublin, le Parlement le demande sans cesse, et d'élaborer un véritable système d'asile.

Mais nous devons aussi être vigilants vis-à-vis des certaines mesures et politique qui risquent de dénaturer les valeurs et les principes dont se fonde l'Union européenne.

Tout premièrement le contrôle de nos frontières. Permettez-moi de le rappeler, la fermeture des frontières intérieures est acceptable à condition d'être limité dans le temps et dans certaines circonstances. Mais elle n'est pas une solution. Ceux qui fuient la guerre, les persécutions, la pauvreté le ferons indépendamment des clôtures et des barrières. **Franchir une frontière pour demander asile politique n'est pas un acte criminel.**

Un deuxième élément que je voudrais porter à votre attention est la **politique des retours** dans les Pays d'origines des « migrants économiques » ou de ceux qui viennent des Pays considérés sûrs. La Commission, mais surtout les chefs d'Etats et de gouvernements estiment notamment que la mise en œuvre de « politiques plus efficaces en matière de retour » constitue un facteur déterminant de la lutte contre la migration irrégulière et de dissuasion à la migration.

Les chefs d'Etats et de Gouvernement y attachent une importance stratégique, le résultat du sommet de la semaine dernière le prouve dans ses conclusions. Les Etats membres se sont poussés jusqu'à la révision du mandat de Frontex en l'habilitant à organiser, de sa propre initiative, des opérations de retour conjointes et renforcer son rôle en ce qui concerne l'obtention de documents de voyage pour les personnes faisant l'objet d'une mesure de retour.

Nous mènerons une bataille serrée au sein du Parlement européen pour éviter toute politique de retour arbitraire et indiscriminée et veiller au respect le plus strict des droits fondamentaux des migrants.

Ce combat s'insère dans un contexte plus vaste, **la rédaction d'un rapport d'initiative sur la Méditerranée et la nécessité d'une approche holistique au phénomène migratoire** – dont je suis co-relatrice pour le Parlement européen. Ce rapport conduira dans les prochains mois à l'approbation d'une résolution qui constituera la position officielle du Parlement européen sur l'immigration.

Le but de ce rapport est de procéder à un change de paradigme qui permettra à l'Union européenne de sortir de la logique de l'urgence et de se pencher vers des solutions de bref, moyen et surtout long terme. Tout cela à travers l'interaction des instruments et des politiques intérieures et extérieures et la participation de tous les acteurs à tous les niveaux, y compris les migrants.

Le rapport d'initiative tourne autour le principe de centralité de la protection de la personne et de ses libertés fondamentale.

Les migrants ne sont pas des nombres mais des êtres humains. C'est pour cela que nous avons attaché une importance vitale aux activités de recherche et sauvetage en mer et sauvegardé le respect du principe de non-refoulement.

Mais la gestion des flux migratoire c'est aussi s'attaquer aux causes économiques, politiques, sociales profondes de la migration dans les pays d'origine. Dans notre rapport nous avons envisagé l'interaction des instruments de politique étrangère, de développement, de voisinage, nous avons mis l'accent sur un dialogue politique fort et le partenariat avec les pays d'origine et de transit tout en soutenant les processus de démocratisation, le développement, la lutte contre le trafic des migrants et la traite des êtres humains.

Mais surtout nous voulons que l'Union européenne promeuve **l'ouverture des canaux d'immigration légaux** garantissant les admissions à titre humanitaire, les visas ou en favorisant les réunifications familiales. Mais aussi qu'elle garantisse l'accès à l'emploi, à l'éducation et à la recherche non seulement de migrants spécialisés, et cela en fonction aussi des enjeux démographique auxquels l'Europe sera bientôt confrontée.

Permettez-moi de souligner que cette montée de racisme et xénophobie même des partis politiques qui s'opposent à l'immigration sont le fruit d'un manque d'informations, d'une couverture médiatique déformée et d'une absence de communication de la part des institutions de l'UE. La véritable crise concerne la population européenne en âge de travailler, qui perdra 15 millions de personnes en 10 ans. Ce phénomène exige une libéralisation des voies légales pour les migrants et les étudiants étrangers, ainsi qu'un accès facilité au marché du travail.

Tout dernièrement, permettez-moi de souligner l'importance des **politiques d'intégration** et de lancer un message clair. Les immigrés doivent devenir des membres à part entière de la société, avec la perspective ultime d'acquérir la citoyenneté. Se contenter de moins reviendrait à accepter l'idée d'une société à deux niveaux.

Il y a 60 ans, les pères fondateurs de l'Union européenne ont mis la démocratie au service de la paix et du développement à travers le partage des valeurs et des principes universels communs.

Aujourd'hui, sur nos institutions, les assemblées représentatives, incombent la responsabilité unique de garantir la préservation de ces valeurs et poursuivre la mise en œuvre de nos engagements. Pour garantir un futur meilleur soit à nos citoyens soit à ceux qui arrivent en Europe en fuyant les conflits, les persécutions, la pauvreté.

Merci de votre attention.